

26 Juillet 2024

16.10
8:45

(4) et

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

No : 500-11-064315-241
BSF : 41-3098803

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS
D'INTENTION DE :

9484-1988 QUÉBEC INC.

Débitrice-requérante

Syndic

DATE:
ENVOI:
FACTURE:

23 JUIL. 2024

SERVICES FINANCIERS

et
délai pour produire une proposition, soit jusqu'au 9 septembre 2024, le tout sans frais.
MNP LTÉE
Me VINCENT MICHEL AUBÉ
Registraire L.F.I. (JA 0858)

REQUÊTE AUX FINS DE PRORoger LE DÉLAI DE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION
(art. 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, OU AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA DÉBITRICE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

Introduction

1. Par la présente requête, la Débitrice-requérante recherche des conclusions visant principalement à proroger jusqu'au **9 septembre 2024**, inclusivement, le délai de l'avis d'intention pour déposer une proposition ;

Avis d'intention

2. Le 28 juin 2024, la Débitrice a déposé auprès de MNP Ltée., SAI (ci-après, le « **Syndic** »), un avis d'intention de faire une proposition selon l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, tel qu'il appert au dossier de la Cour et de l'Avis d'intention de faire une proposition, du certificat de dépôt ainsi que de l'état du passif la Débitrice en date du 28 juin 2024, en liasse, **Pièce P-1** ;

2024-07-23
Date
Officier autorisé (Greffe de Montréal)
50
\$